



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 4 juillet 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2007-1040 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 23 - 123 612,65 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - 703 400,80 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 - 4 925,26 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 23 - 57 453,36 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 23, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 24 et la liste des embauches numéro 23 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	123 612,65 \$	18 au 22 juin 2007
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	703 400,80 \$	18 au 22 juin 2007
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	4 925,26 \$	18 au 22 juin 2007
Liste des embauches numéro 23	Embauche de personnel temporaire	57 453,36 \$	11 au 15 juin 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1041 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE « ACCÈS » - 67, RUE PRINCIPALE - IMPACT BUDGÉTAIRE 2006 : 1 976 \$ ET 2007 : 3 038 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'action bénévole « ACCÈS » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 67, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter l'organisme Centre d'action bénévole « ACCÈS », des taxes foncières, pour l'immeuble situé au 67, rue Principale.

Adoptée

CE-2007-1042 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-852 - VENTE POUR TAXES 2007 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-852 en date du 13 juin 2007, ordonnait le retrait de certains immeubles de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE le numéro de matricule 6633-41-7693 doit être inclus à la liste des immeubles à vendre à la vente pour défaut de paiement des taxes foncières du 14 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE les numéros de matricule 7243-94-2423 et 7343-02-0991 n'ont pas été inscrits au Bureau de la publicité de droits et qu'ils doivent être retirés de la vente pour taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-852 adoptée le 13 juin 2007, comme suit :

- par le retrait de l'immeuble portant le matricule numéro 6633-41-7693 de la liste des immeubles retirés de la vente pour défaut de paiement des taxes foncières;
- par l'ajout des immeubles suivants à la liste des immeubles retirés de la vente pour défaut de paiement des taxes foncières : 7243-94-2423 et 7343-02-0991.

Adoptée

CE-2007-1043 **SOUMISSION 2007 SP 039 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION - 579 397,36 \$ - FINANCEMENT POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8 pour la fourniture de 360 micro-ordinateurs, 420 moniteurs et 60 micro-ordinateurs portables pour un montant total de 529 033,39 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2007, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour les sections I et II.

De plus, ce comité accepte le financement de la location de micro-ordinateurs cités ci-haut par la firme Macquarie Financement de Technologies, 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, suite 2200, Montréal, Québec, H3B 4W8, et ce, au taux annuel de 273,80 \$ par tranche de 1 000 \$, pour un terme de 48 mois à compter de la date d'acceptation pour un total approximatif de 579 397,36 \$ incluant les taxes. Le taux soumis est pour la période débutant le 1^{er} juillet 2007 et est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé à 144 849,34 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2008, 2009, 2010 et 2011 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-514-54812	68 611,17 \$	Infrastructures - Loc./équip. informatiques
04-13493	3 813,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1044

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET CONSORTIUM ÉCHO-LOGIQUE INC. POUR LA RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RECYCLABLES DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS, FÊTES ET FESTIVALS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a la responsabilité d'implanter des mesures visant à réduire l'élimination et à valoriser les matières résiduelles conformément aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite soutenir financièrement la mise en place de systèmes de gestion environnementale des matières recyclables dans les événements spéciaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la mission de Consortium Écho-Logique inc. lui permet d'implanter les infrastructures techniques et logistiques permettant la mise en oeuvre du système :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et Consortium Écho-Logique inc.

Les fonds à cette fin au montant maximum de 20 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-419 - Plan de gestion des matières résiduelles, autres services professionnels .

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1045

SOUSSION 2007 SP 192 - BOISCLAIR & FILS INC. - ACHAT DE CADRES, DE COUVERCLES ET DE GRILLES - SERVICE DES FINANCES - 168 471,47 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Boisclair & fils inc., 715, boulevard des Laurentides, Piedmont, Québec, J0R 1K0 pour la fourniture de cadres, de couvercles et de grilles de regards d'égout et de puisards pour un montant de 168 471,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 juin 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-15120	159 600,66 \$	Magasin - Gatineau
04-13493	8 870,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1046 **ACCEPTATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - APPEL D'OFFRES 2007 SP 200 - CASERNE NUMÉRO 5 ET SECTEUR ADMINISTRATIF - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation et de pondération pour la construction de la caserne numéro 5 et secteur administratif selon un mode de réalisation « Conception-construction (clé en main) ».

La Division de l'approvisionnement est autorisé à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2007-1047 **AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DU PROJET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET DU REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA RUE JUMONVILLE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 47 859 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - LOUISE POIRIER ET PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1399 adoptée le 11 octobre 2006, a retenu les services de l'entrepreneur Construction DJL inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée et de remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Jumonville pour un montant de 398 602,23 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur-conseils Tecslult inc. a déposé un rapport en date du 23 mai 2007 définissant les modifications et ajustements nécessaires pour palier aux conditions particulières du chantier;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement du coût des travaux requis dans le cadre du projet de réfection de la chaussée et de remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Jumonville pour un montant additionnel de 47 859 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux de réfection de la chaussée et de remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Jumonville pour un montant additionnel de 47 859 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-54813	45 339 \$	Réseau routier - Réseau routier
04-13493	2 520 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1048 **AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES TRAVAUX DU PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE NEIL-O'DONNELL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 53 851,39 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-755 adoptée le 24 mai 2006, a retenu les services de l'entrepreneur Construction Novex – 9071-9048 Québec inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de l'aqueduc de la rue Neil-O'Donnell pour un montant de 134 162,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils Tecsalt inc. a déposé un rapport en date du 8 mars 2007 définissant les modifications et ajustements nécessaires pour palier aux conditions particulières du chantier;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement final du coût des travaux exécutés dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Neil-O'Donnell pour un montant additionnel de 53 851,39 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement final du coût des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Neil-O'Donnell pour un montant additionnel de 53 851,39 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-001-54814	51 015,86 \$	Réfection - Réseaux d'aqueduc et d'égout - Aqueduc - Rue Neil-O'Donnell
04-13493	2 835,53 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1049

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU MONTANT DE SOUMISSION POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA RUE EDDY - SERVICE D'INGÉNIERIE – 219 731,07 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1316 adoptée le 20 septembre 2006, a retenu la firme de Construction Larivière limitée pour l'exécution des travaux de réfection du mur de soutènement sur la rue Eddy pour un montant de 698 145,44 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c. a déposé un rapport révisé en date du 13 avril 2007 définissant les ordres de changement requis et à réaliser dans le cadre des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue Eddy;

CONSIDÉRANT QU'après révision de la part du Service d'ingénierie, celui-ci recommande l'approbation du coût supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 56823 déjà approuvée pour un montant de 52 779,06 \$ incluant les taxes afin de répondre aux conditions de chantier;
- autorise l'ajustement du montant du contrat en vertu d'un coût supplémentaire de l'ordre de 219 731,07 \$ incluant les taxes, le tout réalisé dans le cadre du projet de réfection du mur de soutènement de la rue Eddy pour un montant des coûts supplémentaires totaux de 272 510,13 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-002-54815	208 144,15 \$	Réaménagement routier - Mur - Rue Eddy
04-13493	11 568,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1050

SOUSSION 2007 SI 113 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE DE MOBILIERS POUR DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 59 856,45 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU VERSANT - RICHARD CÔTÉ ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de mobiliers pour divers parcs, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 17 mai 2007, à savoir :

Articles 3 et 5

ABC Récréation ltée, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3 pour les articles 3 et 5, au montant total de 26 913,85 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'article 3 et la seule soumission reçue et conforme pour l'article 5.

Article 1

Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc., 3249, rue Jean-Béraud, Laval, Québec, H7T 2L2 pour l'article 1, au montant total de 15 011,77 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

Articles 2 et 4

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1 pour les articles 2 et 4, au montant total de 17 930,83 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'article 2 et la seule soumission reçue et conforme pour l'article 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40022-003-54816	2 392,16 \$	Travaux d'immo. - District de Bellevue 13 - Parc Joseph-Maloney
18-60058-001-54817	6 392,80 \$	Structures de jeux - Parcs Petite-Nation et Résineux - Parc Petite-Nation
18-60058-002-54818	9 513,76 \$	Structures de jeux - Parcs Petite-Nation et Résineux - Parc des Résineux
15-60004-003-54819	2 392,16 \$	Aménagement divers parcs - Parc des Hauteurs
71492-692-54820	2 392,16 \$	Joseph De Sylva - District du Versant - Aménagement - Equip. non-capitalisable
06-30339-001-54821	9 171,43 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc des Pommiers
06-30339-002-54822	5 680,55 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc de Cherbourg

06-30339-003-54823	8 604,69 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc de la Rosée
06-30339-006-54824	9 620,19 \$	Aménagement de parcs 2006 - Parc Camille
06-30273-008-54825	544,83 \$	Aménagement et réfection de parcs – 2005 - Parc Saint-Gérard
04-13493	3 151,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1051 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 - 63 578,95 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-24 d'un montant de 63 578, 95 \$ pour la période du 19 au 25 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1052 SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 21 547,95 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation des inspections préalables à l'installation de compteurs d'eau, pour l'embauche de plombiers et pour la surveillance des travaux d'installation sur la base des prix unitaires, pour un total approximatif de 21 547,95 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'offre de prix déposée en date du 4 mai 2007, et ce, étant l'offre de prix la plus basse reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41331-521-54826	20 413,35 \$	Installation de compteurs d'eau – Entr. rép./infras.
04-13493	1 134,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1053

SOUSSION 2007 SI 141 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR - CHEMIN D'AYLMER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 31 906 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsuit inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de « Construction d'un trottoir – Chemin d'Aylmer » au montant total de 31 906 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 mai 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-027-54827	30 226 \$	Honoraires professionnels - Trottoir – Chemin d'Aylmer
04-13493	1 680 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1054

SOUSSION 2007 SI 106 - RG TECHNILAB - ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DÉTECTION DE GAZ DANS LES ÉDIFICES - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 39 876,79 \$ - CONTRAT DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme RG Technilab, 3500, boulevard Matte, suite 200, Brossard, Québec, J4Y 2Z2 pour effectuer l'entretien des systèmes de détection de gaz dans les édifices municipaux de divers secteurs, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total 39 876,79 \$ incluant les taxes pour une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 avril 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 mai 2010.

Les coûts ci-dessus mentionnés sont pour la main-d'œuvre seulement. Le coût de remplacement des pièces, lorsque nécessaire, se fera selon les prix inscrits à la section B du bordereau de soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires et le coût total du contrat pour la période de trois ans, pièces et main-d'œuvre, ne pourra excéder le montant de 100 000 \$ cela afin de respecter le seuil limite pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2008, 2009 et 2010 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1055

MANDAT D'EXPROPRIATION - SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté, dans le cadre de la mise en place du schéma de couverture de risques en incendie, le Service d'évaluation et des transactions immobilières d'acquérir de gré à gré, la partie sud du lot numéro 2 957 727, d'une superficie de 20 589,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a enregistré une réserve foncière sur la partie sud du lot numéro 2 957 727 et que cette réserve est contestée en Cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre la proposition de la Ville de Gatineau datée du 4 juin 2007 et la contre-proposition du propriétaire de l'immeuble est considérable;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service d'évaluation et des transactions immobilières a fait une offre au montant de la juste valeur marchande déterminée par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les Services juridiques d'entreprendre immédiatement les démarches en vue de l'expropriation de la partie sud du lot numéro 2 957 727 (futur lot numéro 3 935 436 au cadastre du Québec) et de radier en concomitance la réserve enregistrée le 31 mai 2007.

Une résolution distincte entérinant le versement du dépôt requis en vertu de la *Loi sur l'expropriation* sera acheminée ultérieurement au conseil municipal.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires à la réalisation des mandats.

Adoptée

CE-2007-1056

SOUMISSION 2007 SP 171 - HQ DISTRIBUTION INC. - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 448 956,77 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge à la firme HQ Distribution inc., 3551, boulevard Saint-Charles, numéro 551, Kirkland, Québec, H9H 3C4 le contrat pour la fourniture d'équipements de désincarcération, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 juin 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30383-007-54828	425 317,10 \$	Véhicules et équipements incendie – Équip. désincarcération
04-13493	23 639,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1057 **SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS (APICO) - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5 à titre de subvention pour l'organisation d'une activité qui se tiendra le 10 août 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1058 **SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CSSS DE GATINEAU/BLUE RIDGE - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau/Blue Ridge à l'attention de monsieur Benoît Beaulne, Pavillon Desjardins, bureau B-202, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7 dans le cadre de leur collecte de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1059 **SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION DES CLUBS D'ENTREPRENEURS ÉTUDIANTS DU QUÉBEC - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec à l'attention de madame Maude Lacelle, 200, boulevard Saint-Laurent, bureau 301, Gatineau, Québec, J8X 1N5 à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1060 **SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de Touraine à l'attention de monsieur Gérard Lalonde, président, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2 à titre de subvention pour le bon fonctionnement de l'Association communautaire de Touraine.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	300 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1061 **SUBVENTION DE 600 \$ - ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'École du Parc-de-la-Montagne à l'attention de madame Nadine Peterson, directrice, 15, rue Doucet, Gatineau, Québec, J8Y 5N4 dans le cadre d'un projet pour la plantation d'arbres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	600 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1062 **SUBVENTION DE 800 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS INC. - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais inc. à l'attention de madame Claire Vaive, présidente, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4 à titre de subvention pour sa campagne de financement 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11412-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1063

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU – 13 AOÛT 2007 - 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à une activité organisée par Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Outaouais au profit de la Soupière de l'Amitié de Gatineau qui aura lieu le 13 août 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau à l'attention de monsieur François Plourde, Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Outaouais, 880, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	250 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1064

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET LUC MONTREUIL - COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ - NEW RICHMOND, QUÉBEC ET CAMPBELLTON, NOUVEAU-BRUNSWICK - 13 AU 15 SEPTEMBRE 2007 - 3 800 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Luc Montreuil à participer au colloque du Réseau québécois de villes et villages en santé qui aura lieu du 13 au 15 septembre 2007 à New Richmond, Québec et Campbellton, Nouveau-Brunswick.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Réseau québécois de villes et villages en santé, 945, avenue Wolfe, 5^e étage, Québec, Québec, G1V 5B3 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30016	1 900 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30025	1 900 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1065 **PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS - 5 JUILLET 2007 – 130 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à participer à une activité organisée par Les Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais qui aura lieu le 5 juillet 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 130 \$ à l'ordre des Grands Frères Grandes Sœurs de l'Outaouais, 379-B, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J8Y 4B6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	130 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1066 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. - 30 AOÛT 2007 - 365 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Luc Angers et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc. le 30 août 2007.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 365 \$ à l'ordre de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais inc., 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	105 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11414-972	105 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	105 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1067

SUBVENTION DE 150 \$ - LA GOUTTE D'EAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE VAL-TÉTREAU - LOUISE POIRIER ET ALAIN PILON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de La Goutte d'eau à l'attention de madame Lucie Gravel, présidente, 72, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H6 à titre de subvention pour l'expédition d'un conteneur au Niger.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1068

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE HÉBERGE VAC DESJARDINS - 23 AOÛT 2007 - 410 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Pierre Phillion et Luc Angers à participer à une activité organisée par Héberge Vac Desjardins le 23 août 2007.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 410 \$ à l'ordre de Héberge Vac Desjardins à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89, rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	120 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	120 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11411-972	120 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1069 **SUBVENTION DE 275 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU - ÉQUIPE DU BLITZ DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Gatineau à l'attention de monsieur Michel Boisvenue, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6 à titre de subvention pour l'équipe du « Blitz de Gatineau ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1070 **SUBVENTION DE 290 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES EN FAUTEUIL ROULANT DE L'OUTAOUAIS - ROULETHON 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 290 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles en fauteuil roulant de l'Outaouais, 124, rue Sainte-Marie, Gatineau, Québec, J8Y 2B1, à titre de subvention dans le cadre du Roulethon annuel qui aura lieu le 8 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1071
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2007-1151

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC EN OUTAOUAIS - 20 AOÛT 2007 - 200 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à une activité organisée par le Fonds régional de solidarité FTQ et le cabinet d'avocats Legault Roy au profit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais le 20 août 2007.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais à l'attention de madame Ghislaine Mineault, Legault Roy, 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7 à titre de subvention pour une activité de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	150 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1072
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2007-1154

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE
PAR LE RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES DE
L'OUTAOUAIS (RÉFAP) - 22 AOÛT 2007 - 305 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Alain Pilon, mesdames les conseillères Louise Poirier et Denise Laferrière à participer à une activité organisée par le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (RÉFAP) le 22 août 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 305 \$ à l'ordre du Réseau des femmes d'affaires et professionnelles de l'Outaouais (RÉFAP), 337, boulevard Saint-Joseph, bureau 200, Gatineau, Québec, J8Y 3Z2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	115 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11406-972	95 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	95 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1073 **SUBVENTION DE 525 \$ - TABLE DES AÎNÉS ET RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - FORUM - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de la Table des aînés et retraités de l'Outaouais à l'attention de monsieur Claude Plouffe, président, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 à titre de subvention pour l'organisation d'un forum pour les aînés le 3 octobre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11405-972	25 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1074 **SUBVENTION DE 150 \$ - LE CENTRE DU SILENCE INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Centre du Silence inc., 320, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3Y8 à titre de subvention pour les activités du centre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Brueau - Maire subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1075

FERMETURE COMPLÈTE DES TROIS VOIES DIRECTION SUD SUR LE BOULEVARD FOURNIER - 21 JUILLET 2007 DE 7 H À 14 H 30 - TRIATHLON ÉDITION 2007 ORGANISÉ PAR LE CLUB ESPOIR TRIATHLON DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Club Espoir triathlon de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 21 juillet 2007, le Club Espoir triathlon de Gatineau tiendra sa 16^e édition du «Triathlon» sur le boulevard Fournier et les sentiers du Lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, la Commission de la capitale nationale et Triathlon-Québec ont approuvé le parcours, qui, pour être sécuritaire pour les athlètes et commode pour les citoyens, nécessite la fermeture complète des trois voies en direction sud sur le boulevard Fournier, la mise en place de voies à double sens sur les voies en direction nord sur le boulevard Fournier, une modification aux feux de circulation et la présence de deux agents de police de 7 h à 14 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente opérationnel sera signé entre le Club Espoir triathlon de Gatineau et le Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de rues et la réorientation temporaire des voitures et la modification aux feux de circulation dans le cadre de l'événement sportif «Triathlon 2007».

Dans le cadre de cette activité, le Club Espoir triathlon de Gatineau doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » pour un montant de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71161-121	975 \$	Activités sportives - Suppl. rég./policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1076

SOUMISSION 2007 SI 194 - PRISMA-SCÈNE INC. - DÉCOUPES HALLOGÈNES ET ACCESSOIRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 50 630,99 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Prisme-Scène inc., 4608, rue Béliveau, Saint-Hubert, Québec, J3Y 8K5 pour la fourniture de découpes halogènes et accessoires pour un montant total de 50 630,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 juin 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70029-001-54829	47 965,03 \$	Maintien des équipements - Maison de la culture - Équipements
04-13493	2 665,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1077

SOUSSION 2007 SP 164 - ENTREPRISES BOURGET INC. - RÉFECTION DES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 646 661,67 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES - FRANK THÉRIEN, ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Bourget inc., 96, chemin Delangis, Saint-Paul de Joliette, Québec, J0K 3E0 pour les travaux de réfection de rues dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 646 661,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 juin 2007, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-54830	612 611,91 \$	Réseau routier - Réseau routier
04-13493	34 049,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1078

SOUSSION 2007 SI 183 - ÉGOUT DE LA CAPITALE ENR. - NETTOYAGE PRÉVENTIF DU RÉSEAU D'ÉGOUT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 38 287,20 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Égout de la Capitale enr., 1692, rue Routhier, unité C, Gatineau, Québec, J7R 3Y7 pour les travaux de nettoyage préventif au réseau d'égout des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, sur la base du tarif horaire inscrit au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 38 287,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 juin 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41510-521-54831	36 271,20 \$	Réseaux d'égouts - Entr. rép./infras.
04-13493	2 016,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1079

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE FESTIVAL D'HUMOUR « LE GRAND RIRE DE GATINEAU » - 9 JUILLET 2007 - 224,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Louise Poirier, Denise Laferrière et messieurs les conseillers Joseph De Sylva, Denis Tassé et Luc Montreuil à participer à une activité organisée par le festival d'humour « Le Grand Rire de Gatineau » qui aura lieu le 9 juillet 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 224,75 \$ à l'ordre du Festival d'humour « Le Grand Rire de Gatineau » à l'attention de monsieur Philippe Lebel, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79092, Gatineau, Québec, J8Y 6V2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	35,00 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11408-972	35,00 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11406-972	53,95 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11412-972	53,95 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11416-972	35,00 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
04-13493	11,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1080

SUBVENTION DE 500 \$ - CORPORATION DES AÎNÉS DE LA CABANE EN BOIS ROND - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Corporation des aînés de la Cabane en bois rond à l'attention de madame Claire Lamont, conseillère, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 à titre de subvention pour le jardin écologique intergénérationnel et communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	150 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1081 SOUSSION 2007 SP 170 - BELL CANADA - INSCRIPTION PAR RECONNAISSANCE VOCALE INTERACTIVE (RVI) - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 72 358,25 \$ - CONTRAT 3 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bell Canada, 700, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2701, Montréal, Québec, H3B 4L1 pour la fourniture d'un service téléphonique pour l'inscription par reconnaissance vocale interactive (RVI) du Module de la culture et des loisirs, pour un montant total de 72 358,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 26 juin 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 1^{er} août 2007 et se terminera le 31 juillet 2010.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2008, 2009 et 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70030-419-54832	8 799,34 \$	Carte accès Gatineau et Ludik - Autres prof./adm.
04-19100	12 250,06 \$	Dépenses payées d'avances
04-13593	540,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13493	1 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1082 AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME DESSAU-SOPRIN INC. POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU LEAMY - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-638 adoptée le 21 mai 2002, a octroyé un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin inc. pour effectuer la surveillance avec résidence pour le projet de construction du bassin de rétention du ruisseau Leamy;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission établissaient la période allouée à l'entrepreneur pour la réalisation complète des travaux à 90 jours de calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur retenu par la Ville de Gatineau pour la réalisation des travaux, soit la firme Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec inc.), n'a pas respecté les délais de réalisation prescrits aux documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission prévoyaient que les dépenses occasionnées à la Ville de Gatineau découlant du non-respect de l'échéancier prescrit seraient imputables à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin inc. a déposé à la Ville de Gatineau une demande pour des frais d'honoraires professionnels additionnels de l'ordre de 50 000 \$ incluant les taxes en ce qui a trait au délai d'exécution des travaux causés par l'entrepreneur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement à la firme Dessau-Soprin inc., d'un montant de 50 000 \$ incluant les taxes, pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement par l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec inc.), de l'échéancier de réalisation prévu aux documents de soumission.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds à cette fin à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle de l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux (9102-1964 Québec inc.) pour les travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-60843	47 367,27 \$	Retenue sur contrat
04-13493	2 632,73 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1083

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX POUR LA RELOCALISATION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA MONTÉE CHAURET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1269 adoptée le 13 septembre 2006, a retenu les services de l'entrepreneur Construction DJL inc. pour la réalisation des travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée Chauret;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement au contrat est nécessaire pour permettre la relocalisation d'une conduite d'eau potable en conflit avec les travaux de remplacement du ponceau projeté;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement du coût des travaux projetés relatifs à la relocalisation de la conduite d'eau potable existante dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau sur la montée Chauret pour un montant additionnel approximatif de 65 000 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût des travaux projetés au contrat de l'entrepreneur Construction DJL inc. pour la relocalisation d'une conduite d'eau potable dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau sur la montée Chauret pour un montant additionnel approximatif de 65 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-008-54833	61 577,45 \$	Réaménagement routier - Ponceau montée Chauret
04-13493	3 422,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30332-004	31 000 \$		Réaménagement routier - Réfection de pont et art.
06-30332-008		31 000 \$	Réaménagement routier - Ponceau montée Chauret

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1084 SOUSSION 2007 SP 175 - GENIVAR S.E.N.C.- SERVICES PROFESSIONNELS - INSPECTION DES STRUCTURES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 170 925 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme GENIVAR, s.e.n.c., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'inspection d'urgence de structures (ponts et ponceaux) pour lesquels la Ville de Gatineau est responsable pour un montant de 170 925 \$ incluant les taxes, pour un terme de trois ans selon l'option A – Temps de réponse de 2 heures, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 juin 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30386-004-54834	161 925 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Réfection des ponts
04-13493	9 000 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1085 AUTORISATION À LA FIRME SAGENEX INC. MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET CÔTE BELLEVUE, RUE DE LA BUTTE - SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé par délégation de pouvoir numéro 56950 à la firme Sagenex inc. afin de préparer les plans et devis nécessaires pour le projet Côte Bellevue, rue de la Butte – Services municipaux des phases I et II :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Sagenex inc. à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux prévus dans le cadre du projet Côte Bellevue, rue de la Butte – Services municipaux des phases I et II.

Adoptée

CE-2007-1086 SOUSSION 2007 SP 182 - AMÉNAGEMENT MARCOTTE INC. - PAVAGE GADBOIS - AMÉNAGEMENT DES PARCS LANGUEDOC ET GÉRARD-MARCHAND - SERVICE D'INGÉNIERIE - 211 637,62 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE MASSON-ANGERS - ANDRÉ LAFRAMBOISE ET LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour les travaux d'aménagement de parcs sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 28 juin 2007, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des parcs, à savoir :

Parc Languedoc

Aménagement Marcotte inc., 220, rue de Sérignan, Gatineau, Québec, J8V 3S1 au montant total de 122 166,93 \$ incluant les taxes.

Parc Gérard-Marchand (Option 1)

Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 au montant total de 89 470,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-043-54835	115 734,27 \$	Aménagement de parcs - Parc Languedoc
06-30388-003-54836	84 759,64 \$	Aménagement de parc - Parc Gérard-Marchand
04-13493	11 143,71 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1087

SOUSSION 2007 SP 177 - SOLINOV INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE COMPARATIVE SUR LA COLLECTE ET LA MISE EN VALEUR DES RÉSIDUS ORGANIQUES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 100 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Solinov inc., 100, rue Richelieu, bureau 240, St-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 6X3 pour la prestation de services professionnels pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la collecte et le compostage des matières résiduelles organiques du secteur municipal pour un montant de 77 121,36 \$ incluant les taxes et accepte de verser un tarif horaire de 91,16 \$/heure incluant les taxes, portant le mandat total à un maximum de 100 000 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juin 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45540-419-54837	94 734,53 \$	Gestion des matières résiduelles - Autres prof./adm.
04-13493	5 265,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1088

SOUSSION 2007 SI 174 - COUVREUR ROLLAND BOUDREAU & FILS LTÉE - RÉPARATION DE LA TOITURE AU 187, RUE MONTCALM - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 40 908,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Couvreur Rolland Boudreault & Fils Ltée, 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, Québec, J9J 3K3 pour la réparation de la toiture au 187, rue Montcalm, pour un montant total de 40 908,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70021-001-54838	6 777,53 \$	187, rue Montcalm - Entrepôt des loisirs - Travaux d'urgence
18-70021-002-54839	10 000,00 \$	187, rue Montcalm - Entrepôt des loisirs - Travaux couvreur
11-70008-006-54840	21 976,53 \$	Travaux correctifs 2007 - Toiture – 187, rue Montcalm - Loisirs
04-13493	2 153,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-70008-001	3 200 \$		Travaux correctifs 2007 - Atelier soudure
11-70008-006		3 200 \$	Travaux correctifs 2007 - Toiture – 187, rue Montcalm - Loisirs

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1089

AUTORISER L'AJUSTEMENT FINAL DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DU BASSIN DE RÉTENTION 3.1 DU COLLECTEUR PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-638 adoptée le 21 mai 2002, a retenu les services de la firme Stantec Experts-conseils ltée (maintenant désignée CIMA+ s.e.n.c. suite à une réorganisation) pour la préparation des plans, devis et documents de soumission du bassin de rétention 3.1 du collecteur Paiement, pour un montant maximum d'honoraires de 43 000 \$ incluant les taxes, selon la méthode à pourcentage du décret 1235-87;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande en vertu de la méthode à pourcentage du décret 1235-87, l'ajustement final du coût des honoraires professionnels de préparation des plans, devis et documents de soumission du bassin de rétention 3.1 du collecteur Paiement au montant additionnel de 43 874,27 \$ incluant les taxes :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût final des honoraires professionnels de la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis du bassin de rétention 3.1 du collecteur Paiement au montant additionnel de 43 874,27 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30120-004-54841	41 564,08 \$	Honoraires professionnels - Divers projets - Bassin de rétention
04-13493	2 310,19 \$	TPS À recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1090

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS AURÈLE DESJARDINS, PIERRE PHILION ET DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - 9 AOÛT 2007 - 375 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Aurèle Desjardins, Pierre Philion et Denis Tassé à participer à une activité organisée au profit de la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 9 août 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre du Club de golf Tecumseh, 475, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8P 8B6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	125 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11410-972	125 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11407-972	125 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1091

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER HORS DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL POUR CERTAINS TRAVAUX PONCTUELS DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU PONT BRADY - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux ponctuels spécifiques d'aqueduc dans le cadre du projet de réfection du pont Brady devront être réalisés hors des heures régulières permises au règlement en vigueur afin de permettre les opérations de raccordement des réseaux d'aqueduc sous faible pression;

CONSIDÉRANT QUE ces interventions de nuit permettront d'éviter l'émission d'avis d'ébullition préventifs affectant un nombre important de résidents en plus de réduire les impacts sur la circulation et le transport en commun et assurer la sécurité des travailleurs et de la population;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ponctuels spécifiques projetés seront réalisés de nuit, c'est à dire entre 21 h et 7 h dans la semaine du 9 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE des avis publics seront émis préalablement à la réalisation de ces travaux ponctuels spécifiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Alta limitée dans le cadre du projet de réfection du pont Brady à travailler hors des heures régulières permises au règlement pour la semaine du 9 juillet 2007 afin d'assurer la réalisation sécuritaire des travaux projetés ainsi que minimiser les impacts sur la circulation et la population.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau et madame la conseillère Jocelyne Houle quittent leur siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif préside la séance.

CE-2007-1092 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-751 - RÉINTÉGRATION DE MADAME ANIK THIBAUT AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-751 adoptée le 23 mai 2007, acceptait la mutation à l'essai de madame Anik Thibault au poste de messenger aux Services juridiques, Service du greffe, Section de l'administration et de l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE madame Anik Thibault a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et de réintégrer son poste de commis de bureau au Service des finances (poste numéro FIN-BLC-040) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-751 adoptée le 23 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-1093 MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT SIMARD AU POSTE D'OPÉRATEUR III - EAU POTABLE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III – Eau potable au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et permanence de monsieur Benoît Simard au poste d'opérateur III – Eau potable au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Benoît Simard est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Simard sera établi à la classe 9.5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41212-114 – Usine d'eau potable secteur d'Aylmer – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1094

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ÉRIC DINEL AU POSTE DE CAPITAINE, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de capitaine à la Division du soutien organisationnel du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Éric Dinel au poste de capitaine à la Division du soutien organisationnel du Service de police.

Monsieur Éric Dinel est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction est le 1^{er} juillet 2007, date du départ à la retraite du capitaine Michel Labelle.

Le salaire de monsieur Éric Dinel sera celui de capitaine prévu à la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris a même le poste budgétaire 02-21600-116 – Police – Soutien – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1095

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-266 - PERMANENCE DE 18 EMPLOYÉS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-266 adoptée le 21 février 2007, acceptait la permanence de 18 employés au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE cinq des employés mentionnés avaient des erreurs dans leur date d'entrée en fonction et leur date prévue de permanence :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence des employés aux dates corrigées dans le tableau ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Charles-Robert Robitaille, agent-patrouilleur	2 février 2006	2 août 2006	CE-2006-150 1 ^{er} février 2006	12 mois*
Nicolas Carle, agent-patrouilleur	2 février 2006	2 août 2006	CE-2006-150 1 ^{er} février 2006	12 mois*
Jean-François Godin, agent-patrouilleur	4 mai 2006	4 novembre 2006	CE-2006-644 3 mai 2006	12 mois*
Joël Larente, agent-patrouilleur	22 juin 2006	22 décembre 2006	CE-2006-937 21 juin 2006	12 mois*
Pascale Chouinard, agent-patrouilleur	6 juillet 2006	6 janvier 2007	CE-2006-1071 5 juillet 2006	12 mois*

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de 12 mois conformément aux dispositions de la convention collective.

Adoptée

CE-2007-1096

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME SYLVIE COURVILLE AU POSTE DE LIEUTENANT, DIVISION DE LA GENDARMERIE, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant à la Division de la gendarmerie du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Sylvie Courville au poste de lieutenant à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Madame Sylvie Courville est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de lieutenant a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de Madame Sylvie Courville sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Courville sera celui de lieutenant selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-111 – Police – Enquêtes – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1097

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME NATACHA LABONTÉ, AGENTE AU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE madame Natacha Labonté occupant le poste d'agente au Service de police a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période de septembre 2007 à septembre 2008 conformément à l'article 21 de la convention collective des policiers de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Natacha Labonté, agente au Service de police, un congé sans solde pour la période de septembre 2007 à septembre 2008.

Adoptée

CE-2007-1098

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME FRANCINE BERTHIAUME AU POSTE DE SECRÉTAIRE II AU MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II au Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro URB-BLC-003 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Francine Berthiaume au poste de secrétaire II au Module de l'urbanisme et du développement durable.

Madame Francine Berthiaume est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Berthiaume sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61330-112 – Division secrétariat des comités - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1099

PROMOTION À L'ESSAI DU SERGENT CLAUDE VAILLANCOURT AU POSTE DE LIEUTENANT, DIVISION DE LA GENDARMERIE, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de lieutenant à la Division de la gendarmerie au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Claude Vaillancourt au poste de lieutenant à la Division de la gendarmerie au Service de police.

Monsieur Claude Vaillancourt est assujetti à une période d'essai de 12 mois.

La date d'entrée en fonction de M. Vaillancourt sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Monsieur Claude Vaillancourt sera celui de lieutenant selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1100 PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Annie Bérubé, commis caissière	16 avril 2007	16 juillet 2007	CE-2007-667 9 mai 2007	3 mois
Diane Côté, commis judiciaire	10 avril 2007	10 juillet 2007	CE-2007-594 25 avril 2007	3 mois

Adoptée

CE-2007-1101 PROMOTION À L'ESSAI DE MESSIEURS GARY BARNES ET JEAN PILOTTE AUX POSTES DE CHEFS DE DISTRICT ET PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME SONIA BÉLAND AU POSTE DE CHEF INSPECTEUR-ENQUÊTEUR, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de chefs de districts et un poste de chef inspecteur-enquêteur au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de messieurs Gary Barnes et Jean Pilote aux postes de chefs de district et la promotion à l'essai de madame Sonia Béland au poste de chef inspecteur-enquêteur au Service de sécurité incendie.

MM Barnes et Pilote ainsi que M^{me} Béland seront assujettis à une période d'essai de 12 mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les salaires versés à MM. Barnes et Pilote seront de 20 % de plus que le lieutenant selon la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres.

Le salaire versé à M^{me} Béland sera 15 % de plus que le lieutenant selon la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22310-113 – Schéma de couverture de risques – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1102 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR SONNY CARRIER ET DE MADAME NADINE BIGRAS AUX POSTES DE CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de conseillers en ressources humaines – Relations de travail au Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Sonny Carrier et de madame Nadine Bigras aux postes de conseillers en ressources humaines – Relations de travail au Service des ressources humaines.

Monsieur Sonny Carrier et Madame Nadine Bigras seront assujettis à une période d'essai de 12 mois et la date de leur entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Carrier sera celui de la classe 3, 4^e échelon selon la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M^{me} Bigras sera celui de la classe 3, 7^e échelon établi selon la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines - Rémunération régulière – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1103

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-363 - PERMANENCE DE SIX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-363 adoptée le 14 mars 2007, acceptait la permanence de six employés de Divers services;

CONSIDÉRANT QU'un des employés mentionnés avait une erreur dans la date d'entrée en fonction et la date prévue de permanence :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de l'employé aux dates corrigées dans le tableau ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Steve Dessureault, sergent	1 ^{er} mai 2006	1 ^{er} novembre 2006	CE-2006-643 3 mai 2006	12 mois*

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de 12 mois conformément aux dispositions de la convention collective.

Adoptée

CE-2007-1104

PERMANENCE DE 10 EMPLOYÉS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Pierre Chicoine, sergent détective	6 juillet 2006	6 juillet 2007	CE-2006-1067 5 juillet 2006	12 mois
André Danis, sergent détective	1 ^{er} décembre 2005	1 ^{er} juin 2006	CE-2006-151 1 ^{er} février 2006	12 mois*
François Duguay, lieutenant détective	3 novembre 2006	3 mai 2007	CE-2006-1704 6 décembre 2006	12 mois *
Robin Fortin, agent - Gendarmerie	18 mai 2006	18 novembre 2006	CE-2006-737 17 mai 2006	12 mois*
Yan Gosselin, sergent détective	18 avril 2006	18 octobre 2006	CE-2006-738 17 mai 2006	12 mois*
Daniel Paquette, sergent détective	1 ^{er} janvier 2006	1 ^{er} juillet 2006	CE-2006-194 8 février 2006	12 mois*
Éric Piché, agent - Gendarmerie	18 mai 2006	18 novembre 2006	CE-2006-737 17 mai 2006	12 mois*
James Brito, agent patrouilleur	2 février 2006	2 août 2006	CE-2006-150 1 ^{er} février 2006	12 mois*
Mathieu Guilbault, sergent détective	3 novembre 2006	3 mai 2007	CE-2006-1705 6 décembre 2006	12 mois*
Claude Vaillancourt, sergent – Gendarmerie	6 mars 2006	6 mars 2007	CE-2006-445 29 mars 2006	12 mois

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de 12 mois conformément aux dispositions de la convention collective.

Adoptée

CE-2007-1105

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL LAPLANTE AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION - RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LES ÉLUS, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication (poste numéro COM-BLC-012 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Pascal Laplante au poste d'agent de communication – Relations avec les médias et les élus au Service des communications.

Étant donné que M. Laplante occupe ce poste temporairement depuis octobre 2006, sa permanence lui est accordée.

Le salaire de M. Laplante est celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1106

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME FELICIA LOREDANA MOLDOVAN AU POSTE DE TECHNICIEN AU BUDGET, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien au budget au Service des finances au Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-068 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Félicia Loredana Moldovan au poste de technicien au budget au Service des finances au Module de l'administration et des finances.

Madame Félicia Loredana Moldovan est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Moldovan sera celui de la classe 7, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Services des finances – Cols blancs – Réguliers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-1107

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR DANIEL BENNETT, SOUDEUR AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Bennett, soudeur au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} décembre 2007 conformément à l'article 11 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Daniel Bennett, soudeur au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, un congé sans solde pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} décembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1108

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME JULIE VILLENEUVE, SECRÉTAIRE JURIDIQUE AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Villeneuve, secrétaire juridique au Service des affaires juridiques, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 3 septembre 2007 au 3 septembre 2008 conformément à l'article 11.11 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Julie Villeneuve, secrétaire juridique au Service des affaires juridiques un congé sans solde pour la période du 3 septembre 2007 au 3 septembre 2008.

Adoptée

CE-2007-1109

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY À TITRE D'ADJOINT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE suite à la nomination de madame Marie-Hélène Lajoie à titre de directrice générale par intérim, il est nécessaire de lui accorder les ressources nécessaires pour accomplir adéquatement son mandat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la directrice générale par intérim, et ce, pour une période s'échelonnant du 7 août au 31 décembre 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13100-115 – Direction générale – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1110

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME KATIE HAMILTON AU POSTE D'AGENT - PROGRAMMES D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent – Programme d'accessibilité universelle au Module de la culture et des loisirs (poste numéro MCL-BLC-012), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Katie Hamilton au poste d'agent – Programmes d'accessibilité universelle au Module de la culture et des loisirs.

Madame Katie Hamilton est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Hamilton sera celui de la classe 10, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59110-112 – Droits des personnes handicapées - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-1111

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME ANICK FORTIN AU POSTE D'AGENT - COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent – Commission Gatineau, Ville en santé au Module de la culture et des loisirs (poste numéro MCL-BLC-010), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Anick Fortin au poste d'agent – Commission Gatineau, Ville en santé au Module de la culture et des loisirs.

Madame Anick Fortin est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Fortin sera celui de la classe 10, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs et à la permanence de madame Linda Sabourin au poste d'agent de développement au centre de services de Hull prévue le 7 août 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59100-112 – Ville en santé - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2007.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau reprend son siège.

Monsieur le conseiller Joseph De Sylva quitte son siège.

CE-2007-1112

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SITE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1355 adoptée le 27 septembre 2006, a retenu les services de la firme Excavation Loiselle et Frères inc. pour des travaux d'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 56146 au montant de 67 600 \$ a été approuvée le 2 février 2007 pour un supplément au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau-Soprin a déposé à la Ville de Gatineau un rapport expliquant l'écart entre les coûts de construction soumis, estimés et réalisés en date du 12 mars 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie a pris connaissance du rapport et en recommande l'ajustement du coût de soumission relatif au projet d'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées dans le secteur de Buckingham pour un montant 396 651,73 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 56146 au montant de 67 600 \$ incluant les taxes pour défrayer une partie des travaux additionnels réalisés par l'entrepreneur;
- autorise le montant de 396 651,73 \$ incluant les taxes concernant la réalisation de travaux additionnels ainsi que l'ajout d'ouvrages supplémentaires à réaliser à l'été 2007, le tout relié au projet d'aménagement du site d'élimination des neiges usées dans le secteur de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30275-001-54877	375 766,16 \$	Aménagement de dépôts à neige – Rue Charles
04-13493	20 885,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2007.

Adoptée

MARC BUREAU
 Maire et président
 Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
 Greffier adjoint
 Comité exécutif